

NOTE DE POLITIQUE GÉNÉRALE BUDGET 2024



Éditeur responsable :

Province de Liège Place Saint-Lambert, 18A 4000 Liège

www.provincedeliege.be

Tous droits de reproduction, d'adaptation et de traduction réservés pour tous pays.

D/2023/4540/27

10

N	OTE DE POLITIQUE GÉNÉRALE 2024	:
	CULTURE	
	RELATIONS AVEC LES TERRITOIRES, VILLES ET COMMUNES	7
	FONDS EUROPÉENS	8
	PROJETS FSE+	(
	PROJETS EUREGIONAUX - GECT EMR	9
	SANTÉ	1(
	SPORT	12
	COMMUNICATION	14
	ENSEIGNEMENT FORMATION	1!
	TRANSITION NUMÉRIQUE	18
	INFRASTRUCTURES	19
	AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	2(
	TOURISME	22
	TRAITEMENT DU LINGE	2
В	UDGET ORDINAIRE 2024	2!
	ASPECT GENERAL DU BUDGET ORDINAIRE	
	RECETTES ORDINAIRES	
	RECETTES DE PRESTATIONS	
	RECETTES DE TRANSFERTS	
	RECETTES DE DETTE	
	DEPENSES ORDINAIRES	
	DEPENSES DE PERSONNEL	
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES DE TRANSFERTS	
	DEPENSES DE DETTE	
B	UDGET EXTRAORDINAIRE 2024	
	PROGRAMME DES TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS 2024	3 9

Note de politique générale

Note de politique générale 2024

Une législature va bientôt s'achever.

Certes, il reste une année pour finaliser certains projets, pour améliorer, voire moderniser, l'un ou l'autre service, pour mieux adapter la réponse provinciale à l'évolution de la société et des attentes des citoyens ou des communes, pour mieux faire appréhender par la population les différentes missions assumées par la Province de Liège, en ce compris le financement des zones de secours, bref pour travailler, sans état d'âme, mais avec la conviction que la Province de Liège entend, aujourd'hui et demain, démontrer encore sa pertinence non seulement sur l'échiquier institutionnel mais surtout pour la population.

Ce sixième et dernier budget de la législature 2018-2024 contribuera à atteindre ces légitimes ambitions.

Aucun budget n'est facile à établir parce qu'il procède toujours de choix parfois délicats à réaliser en tenant compte de contraintes quelquefois extérieures.

Le budget 2024 ne fait pas exception à la règle mais chacun conviendra, malgré les innombrables difficultés rencontrées, qu'il s'est construit sur certains éléments moins pénalisants grâce à une gestion davantage monitorée.

En équilibre grâce à une gestion responsable devant, de nouveau, prendre en compte l'augmentation des coûts de l'énergie et de certains matériels mais aussi la légitime indexation des salaires, le budget 2024 apporte incontestablement une note d'espoir : nos réserves financières ont été moins sollicitées que lors de l'exercice précédent.

Tous ces éléments donnent un résultat à l'exercice propre du budget ordinaire en léger boni de 40.372 € et un résultat global de 62.018,86 €. À noter également, que les dépenses au budget extraordinaire s'élèvent à près de 50 millions d'euros notamment pour certains investissements permettant de réduire les coûts énergétiques.

Sans entrer dans le détail des développements des actions qui seront menées en 2024 au sein de chaque département provincial, ce budget 2024 permettra de transformer plusieurs essais dans bien des domaines, notamment pour poursuivre notre soutien aux communes en continuant d'aller à leur rencontre pour mieux percevoir leurs besoins et affiner nos aides.

On le sait, la vie d'un pouvoir public est parsemée d'obstacles au gré des turbulences et des impondérables. La législature 2018-2024 fut tout sauf un long fleuve tranquille. Face à ces diverses réalités déstabilisantes, le Collège provincial a tout mis en œuvre pour garantir la qualité des services rendus et par ailleurs éviter des déconvenues pour le personnel provincial. Aujourd'hui, au contraire, la volonté est encore d'augmenter l'offre de formation des agents provinciaux et d'encourager leur mobilité ainsi que leur possibilité d'évolution, sans oublier la constitution d'un pilier de pension à l'attention du personnel contractuel.

Tout n'est peut-être pas parfait. Tout est certainement perfectible. Ce qui compte, c'est la volonté d'avancer ensemble et de se dégager des potentialités d'avenir. Ce budget 2024 y contribue.

CULTURE

La Province de Liège entend poursuivre une politique culturelle répondant aux attentes du secteur et qui permet aux citoyens d'accéder à diverses expressions culturelles. La Médiation restera la pierre angulaire des actions provinciales.

Le B3- nouveau Centre de ressources et de créativité de la Province de Liège, sera l'outil principal au cœur des actions culturelles. Les trois piliers que sont le Centre de ressources, l'Exploratoire des possibles et la Pépinière d'entreprises entreront dans une phase de développement et de concrétisation de projets autour du thème de l'Ecriture et du Numérique.

Le premier thème renvoie vers l'univers du livre, épine dorsale de la partie Centre de Ressources, et se déclinera dans les univers du graphisme, de la BD, de la littérature mais également de l'écriture scénique, numérique, visuelle, les arts de la scène, les arts plastiques, l'artisanat...

Le second thème se déploie à travers les arts numériques qui seront représentés et développés sous toutes leurs formes (gaming, vidéographie...) mais aussi en tant qu'outils de plus en plus exploités par les créatifs.

La Pépinière d'entreprises verra ses espaces occupés par des primo-entrepreneurs, en phase de démarrage ou en début d'activité, dans le domaine des industries culturelles et créatives.

En matière de **Lecture publique**, **le maillage territorial** sera au cœur des préoccupations. Il s'agira de renforcer la **mission supra-communale** de la bibliothèque itinérante, via un rôle de suppléance ou un rôle d'appui. Une réflexion est menée sur l'adaptation des pratiques professionnelles. 2024 verra la mise en circulation d'une biblio camionnette moins énergivore et plus maniable. La bibliothèque centrale poursuivra une politique territoriale de mise en place d'outils au service des bibliothèques du réseau permettant le développement des pratiques langagières.

Du côté du secteur de la Musique, les grands axes mis en place **par Sphères sonores** seront renforcés et contribueront au soutien des créateurs, des publics et des opérateurs culturels.

Le projet Kurth, lieu qui sera dédicacé à la Culture en général et à l'Art contemporain en particulier, dont l'aménagement est soutenu par la Fédération Wallonie Bruxelles devrait compléter les outils mis à la disposition du Service Culture pour développer ses actions de médiation et de formation.

La protection du patrimoine reste également au cœur des préoccupations de la Province de Liège.

Le Musée de la Vie wallonne, qui a obtenu en 2023 une nouvelle reconnaissance en catégorie A, poursuivra ses missions de transmission de l'histoire de la Wallonie. Il confortera son rôle de musée d'ethnographie de référence en partageant son expertise au niveau régional, national et international.

Les Métiers d'Art sont l'héritage de savoir-faire précieusement élaborés au fil des siècles. Consciente de ses enjeux, la Province de Liège poursuivra sa mission de promotion et de valorisation de l'artisanat d'art liégeois.

Grâce à la Fédération du tourisme, le **Palais provincial**, lieu de mémoire et de vie pour les citoyens sera ouvert tous les premiers dimanches du mois. En collaboration avec d'autres départements provinciaux, les services culturels proposeront une programmation riche et variée. Par ailleurs, les Fêtes de Wallonie au cœur du Palais seront l'événement majeur qui continuera à fédérer les citoyens autour du folklore, de la musique, de la gastronomie et du patrimoine.

RELATIONS AVEC LES TERRITOIRES, VILLES ET COMMUNES

Pour la troisième année depuis sa création, le Département des Relations avec les Territoires, les Villes et les Communes poursuivra sa triple mission au bénéfice des pouvoirs locaux :

- La finalisation des projets supracommunaux auxquels la Province contribue (via les 10% du Fonds des Provinces dévolus à la supracommunalité). Ceux-ci couvriront des thématiques variées et structurantes telles que la mobilité douce, le tourisme, la mise en valeur du patrimoine local ou la construction d'infrastructures collectives adaptées à la réalité territoriale.
- Les relations avec les six zones de secours, compte tenu de l'implication grandissante de la Province dans leur fonctionnement et leur financement. À ce titre, relevons la reprise partielle mais croissante des dotations communales et le financement de projets via les 10% du Fonds des Provinces dévolus à la sécurité civile (45 millions d'euros en 2024) mais aussi l'implication de la Province dans les Conseils et Collèges de zone qui lui permet de peser sur les orientations opérationnelles prises au quotidien dans une optique de meilleure coordination territoriale. Il s'agira enfin de préparer au mieux l'intégration des décisions qui seront prises par la Wallonie pour l'avenir.
- La coordination de l'information en matière d'aide et de soutien aux pouvoirs locaux et supralocaux. En 2024, le Département poursuivra la visite des communes comptant un nombre petit ou moyen d'habitants, initiée en 2023, afin de pouvoir cerner au mieux leurs besoins et leurs attentes, et de ce fait participer à l'élaboration d'actions concrètes et ciblées, à leur service, pour leur permettre d'assurer au mieux leurs missions.

FONDS EUROPÉENS

Au-delà d'une veille active, la Cellule Fonds Européens est chargée de la coordination et du monitoring administratif et financier des projets européens développés par les services provinciaux.

Environnement et changement climatique

La Province de Liège, via son service des cours d'eau, est impliquée dans le projet INTERREG EMR V-A « EMfloodResilience ». Les partenaires envisagent de poursuivre la collaboration en 2024, via les programmes INTERREG EMR VI-A, INTERREG Nord-Ouest Europe. Pour rappel, la Province de Liège est déjà partenaire associé dans les projets « ResiRiver » et « Flash Flood Breakers et INTERREG EUROPE.

En 2024, les actions dans le cadre du projet européen LIFE « Vallées ardennaises » seront poursuivies.

Le projet INTERREG EMR V-A « EMR Wine », porté par le CPFAR, va bientôt se clôturer mais celui-ci souhaite en développer les résultats dans le cadre du prochain appel à projets INTERREG Grande Région en 2024.

Tourisme et Culture

La Fédération du Tourisme de la Province de Liège est partenaire d'un projet INTERREG VI-A Grande Région intitulé « Slowtourisme en Grande Région ». Sous réserve d'approbation, il débuterait début 2024. Il concernera la structuration d'une destination slowtourisme et le développement des mobilités douces en Grande Région.

L'Association pour la gestion du Château de Jehay vise le dépôt d'un petit projet dans le cadre d'INTERREG VI-A Grande Région. Celui-ci concerne « Cité végétale » de Luc Schuiten, une exposition en plein air qui serait proposée dans les jardins de Jehay en 2024. Parallèlement à l'exposition, des séminaires d'été, des conférences ou des workshops seront organisés.

PROJETS FSE+

La Cellule Fonds Européens a coordonné la procédure de dépôt des nouvelles candidatures du premier appel à projets FSE+ de la programmation 2021-2027. Les résultats de la sélection permettent aux projets « Conserverie Solidaire », « STePS » et « ENZYME » de poursuivre et développer leurs actions initiées lors de la programmation précédente.

PROJETS EUREGIONAUX - GECT EMR

En 2024, les premiers appels à microprojets People-to-people du programme INTERREG VI-A EMR, un groupe de travail permanent sur la thématique « Tourisme » et la simplification des statuts du GECT seront mis en œuvre.

SANTÉ

Poursuite des travaux à Saint-Laurent

Les travaux se poursuivront sur le site de Saint-Laurent : alimentation en gaz des chaufferies, installation de groupes de ventilation et adaptation du réseau existant, installations de nouveaux radiateurs, rénovation de l'installation de chauffage...

Sur le site, le CASS poursuivra sa dynamique de collaborations avec le secteur associatif afin de renforcer le maillage de services offerts aux bénéficiaires.

Déploiement du Mammobile sur l'arrondissement de Huy-Waremme

Dans la foulée de la reprise du dépistage sur le territoire de l'arrondissement de Verviers, et en totale concertation avec l'ensemble des cercles de médecine générale, la Province de Liège étendra le dépistage du cancer du sein par mammotest chez les dames âgées de 50 à 69 ans dans les communes de Huy-Waremme.

Cette reprise permettra de rencontrer les objectifs d'accessibilité géographique et financière d'un dépistage mis en place par la Région wallonne selon les recommandations européennes.

Afin d'assurer un déploiement optimal, la réaffectation ou l'acquisition d'un car supplémentaire seront étudiées.

Délocalisation des activités du CaSS sur l'arrondissement de Huy-Waremme

Dans le cadre du soutien aux personnes en situation précaire ou touchées par le sans-abrisme, la réflexion entre le Département Santé-Social (Pôles Citoyens et Transversal) et la Conférence des élus Meuse-Condroz-Hesbaye sera poursuivie autour d'un projet de car destiné à aller à la rencontre des populations défavorisées dans l'arrondissement de Huy-Waremme.

Publication des Profils locaux de santé

L'Observatoire de la santé a réalisé une nouvelle édition du Tableau de bord de la santé 2022 en collaboration avec les Observatoires provinciaux. De cet ouvrage, des Profils Locaux de santé (PLS) seront édités reprenant les données et indicateurs propres à chacune des 84 communes de la province et présentés localement.

Poursuite des manifestations et campagnes de sensibilisation

Le Pôle Promotion et Animations continuera ses campagnes de prévention et de sensibilisation (endométriose, diabète, BE cool@School, TipTop) et les adaptera aux nouveaux besoins et attentes émis par les acteurs de terrain... Des actions spécifiques seront envisagées à la demande d'opérateurs en santé (arthrose, prévention seniors...). Les manifestations telles que le salon Volontariat et l'exposition Pan'Art seront poursuivies à la demande des citoyens et du secteur associatif.

Soutien au secteur associatif santé/social

Le soutien financier ou en nature de la Province de Liège envers le secteur associatif santé/social perdurera pour favoriser et améliorer la santé et le bien-être de tous les citoyens.

SPORT

Le Collège provincial entend poursuivre les objectifs fixés en développant notamment des activités sportives de proximité.

Améliorer la pratique sportive

La Province Naimette Arena poursuivra sa métamorphose suite aux importants travaux réalisés récemment et la Province Raquettes Arena de Huy verra les premiers joueurs profiter de terrains de padel équipés d'une toiture.

Dès janvier 2024, le Service des Sports assumera également la gestion des infrastructures sportives du CREF à Blegny et veillera à dynamiser ce site tout en procédant à certaines rénovations utiles dont celle du terrain semi-synthétique.

Proposer une politique de proximité et de soutien

La politique de soutien financier et logistique aux organisateurs d'événements à dimension locale, provinciale, régionale ou nationale assurant la promotion du sport en province de Liège sera maintenue. Le Service des Sports poursuivra son implication dans des activités diverses telles que les courses de jogging, les randonnées cyclotouristes, les activités pour seniors, les compétitions sportives provinciales (football, cyclisme, handball, ...).

La soirée des Trophées du Sport de la Province de Liège mettra à nouveau en valeur la richesse et la diversité de notre patrimoine sportif.

En outre, les divers services offerts aux Fédérations sportives provinciales, au sein des locaux du Service des Sports, seront pérennisés.

Garantir une offre sportive pour tous

Le soutien à la formation

Le Service des Sports poursuivra ses actions visant à encourager et soutenir la formation des jeunes sportifs. Des conventions seront conclues avec les Fédérations provinciales, Associations sportives et clubs de l'élite.

La découverte et l'initiation au sport

Pour les 6-12 ans, le Service des Sports intensifiera son activité « Un sport pour tous » basée sur des journées « découverte sportive » en milieu scolaire, tous réseaux confondus, en partenariat avec les communes, les clubs locaux, les fédérations sportives, en ce compris celles des différents pouvoirs organisateurs de l'Enseignement.

Soutenir le sport et la compétition

Forte de son expertise acquise en la matière, la Province apportera à nouveau un soutien significatif aux événements sportifs internationaux qui font la réputation de notre province tels que les Classiques cyclistes ou le Meeting International d'athlétisme de la Province de Liège.

COMMUNICATION

En 2024, le Département de la Communication poursuivra le chantier de centralisation de la Communication provinciale.

Après une analyse des potentialités rassemblées, des complémentarités suscitées et des nouvelles tâches à accomplir à la lumière de la constante évolution des moyens de communication modernes, une réorganisation organique du Département de la Communication et de son fonctionnement sera mise en place pour assurer la promotion de l'image de l'institution et des missions qu'elle propose aux citoyens et aux communes.

ENSEIGNEMENT FORMATION

En sa qualité de Pouvoir organisateur d'un enseignement secondaire et supérieur, de plein exercice et de promotion sociale, la Province de Liège a toujours veillé à dispenser des formations initiales et continues de qualité, qui donnent aux diplômés des compétences professionnelles leur permettant de s'intégrer directement et d'évoluer sur le marché de l'emploi. Rappelons que les formations organisées sont adaptées à de nombreux publics et qu'elles apportent très souvent une réponse aux métiers en pénurie et aux métiers d'avenir.

La Province de Liège organise également, dans ses Écoles de Police, du Feu et d'Aide médicale urgente, la formation des agents des services de sécurité et d'urgence et, à l'École provinciale d'Administration, la formation de agents des pouvoirs locaux. Soumises aux évolutions réglementaires et à celles des métiers auxquels elles forment, ces Écoles poursuivront le développement de leurs activités, à la satisfaction de toutes les parties prenantes.

Elle assure également, au travers de ses services de la guidance (Centres psycho-médico-sociaux et Services de promotion de la santé à l'école), un soutien scolaire dont la qualité est unanimement appréciée et dont chacun a pu mesurer, lors de la crise sanitaire, l'utilité et la pertinence. Ces services peuvent également compter sur le soutien de la Cellule PESH (Pour une Ecole Sans Harcèlement), mise en place en décembre 2019.

Soucieuse de poursuivre et intensifier le développement de son secteur Enseignement et Formation, qui constitue son premier métier, la Province de Liège va notamment mener des actions dans les domaines suivants.

Évolution et valorisation de notre offre d'enseignement et de formation

En réponse à un appel à projet initié par la Ministre de l'Intérieur, l'École de police et la Haute École de la Province de Liège vont entamer, dans le cadre de la formation de base d'Inspecteur de police, une collaboration pédagogique basée sur l'échange de pratiques et permettant à chaque partenaire de s'enrichir de l'expertise de l'autre.

Grâce au financement obtenu dans le cadre de la nouvelle programmation du Fonds Social Européen, les élèves inscrits en fin de cycle d'études secondaires auront l'occasion grâce au projet Technosphère, de découvrir les métiers techniques et technologiques et les études supérieures qui y préparent.

La fusion des Instituts provinciaux d'enseignement secondaire de Promotion sociale (ceux de Verviers et ceux de Seraing) permet, sans aucune perte d'emploi, de réorganiser positivement le paysage de la formation et de l'enseignement secondaire pour adultes et de constituer un établissement d'enseignement secondaire de promotion sociale actif dans l'ensemble des domaines de formations proposées à ce niveau.

2. Participation aux projets européens

La Direction générale de l'Enseignement et de la Formation a obtenu la reconduction de **l'accréditation Erasmus+** qui permet à nos écoles d'accéder de façon garantie et simplifiée aux financements pour des activités de mobilité jusqu'au 31 décembre 2027.

Ainsi, le nouveau budget obtenu, en augmentation par rapport à l'année dernière, permet désormais à toutes nos écoles organisant un enseignement secondaire de profiter des mobilités, de sorte que nous avons prévu près de 450 mobilités pour nos élèves et membres du personnel.

Par ailleurs, la Haute École de la Province de Liège est la première Haute Ecole en Fédération Wallonie-Bruxelles à participer à un projet d'Université européenne. Intitulé « UNIGREEEN » et initié par l'Université d'Almeria (Espagne), ce projet vise à être la principale université européenne dans le domaine de l'agriculture durable, de la biotechnologie verte et des sciences de l'environnement et de la vie. En février 2024, la Haute École accueillera l'Assemblée générale de cette alliance et organisera, dans ce cadre, la première Conférence annuelle internationale Unigreen.

3. Poursuite du développement numérique dans nos écoles

La poursuite du déploiement du WIFI dans les écoles et les internats demeure une priorité.

- Depuis septembre 2021, nous proposons de mettre des portables (WINBOOKS) à disposition gratuitement des élèves de lère année de l'enseignement secondaire, pour une durée de deux ans. Cette action, attrayante pour nos écoles, permet une première utilisation de l'outil afin de familiariser nos élèves à l'apprentissage sur un support informatique. Le déploiement des Winbooks se poursuit graduellement chaque année, de sorte que, pour l'année scolaire 2023-2024, ce sont les élèves de la 1° à la 4° qui en sont équipés.
- Dans le contexte du plan de la facilité pour la reprise et la résilience européenne (PRR), la Haute École de la Province de Liège et nos Instituts d'enseignement de promotion sociale ont obtenu une subvention visant à développer leur stratégie numérique. Cette subvention permettra de compléter les équipements numériques dans ces établissements et d'assurer la formation des enseignants et des étudiants à leur utilisation.

4. Modernisation des infrastructures et des équipements

Parce qu'elle a toujours été particulièrement attentive à la mise à disposition d'infrastructures et d'équipements adaptés aux enseignements et aux formations qu'elle organise, la Province de Liège poursuivra en 2024 sa politique cohérente d'investissement, tout en restant particulièrement attentive aux différentes sources de financement externe.

Outre les montants prévus pour l'acquisition d'équipements didactiques au niveau des écoles, un budget est également réservé d'une part pour la mise en conformité des équipements de travail des établissements scolaires et la remise en état des machines et des ateliers et d'autre part pour le maintien en état des chambres froides et des sanitaires.

Au niveau des écoles (Police, Feu et Aide médicale urgente) attachées à l'IPFASSU, un budget spécifique est aussi destiné à la poursuite des acquisitions d'équipements didactiques. Rappelons que c'est au sein du Centre de formation pratique situé à Amay et opérationnel depuis 2015 que l'École du Feu organise, dans des conditions authentiques, des exercices pratiques, notamment avec feux réels.

5. Logements étudiants

Soucieuse d'améliorer l'accès au logement étudiant et de compléter l'offre actuelle au niveau des internats, la Province de Liège inaugurera en 2024 un bâtiment de deux étages comprenant 14 kots. Situé à Jemeppe, ce bâtiment permet aussi de répondre au succès croissant des formations organisées par la Haute École sur le site du Campus 2000.

6. Développement durable et circuits courts

En confirmation de notre engagement dans le projet **« Green Deal – cantines durables »** et de la signature de la charte « Green Deal 2.0 » en septembre 2022, les différentes cantines scolaires poursuivent leur engagement à augmenter l'aspect « durable » des repas dans le but de proposer une alimentation saine et équilibrée aux jeunes fréquentant les établissements provinciaux. Il s'agit de poursuivre, en 2024, la stratégie de consommation et de développement écoresponsable, durable et qui favorise les menus issus des circuits courts, des producteurs locaux et de l'agriculture biologique.

Enfin, un marché public a été attribué à la firme IT School visant à acquérir une application informatique permettant une gestion financière et administrative de trois établissements d'enseignement secondaire en phase pilote. La volonté première est d'éviter les paiements en liquide au sein des écoles mais également de contribuer à notre politique de cantines durables, la réservation des repas permettant de lutter contre le gaspillage alimentaire. En 2024, nous poursuivons l'extension de ce service auprès de nos écoles secondaires provinciales.

7. Lutte contre la précarité menstruelle

Un projet-pilote coordonnée par les services de la Guidance et visant à distribuer gratuitement des produits menstruels sera mis en place au sein de l'IPES Paramédical.

8. Rationalisation immobilière

Cette rationalisation immobilière concerne notamment deux projets d'envergure pour lesquels des subsides (à hauteur de 60% de l'investissement consenti) ont été obtenus dans le cadre du plan de Reprise et de Résilience (PRR).

Tant à Seraing qu'à Huy, les projets participent à l'abandon de bâtiments vétustes et énergivores et à la construction de nouveaux édifices.

TRANSITION NUMÉRIQUE

La mission du Département des systèmes d'information consiste essentiellement à fournir les outils informatiques, le conseil et le support y associés, contribuant ainsi à atteindre les divers objectifs des services provinciaux. Entre 80 et 90% du budget des dépenses de fonctionnement et d'investissement du service sera dédié aux obligations contractuelles et à la sécurité informatique.

- À des dépenses obligatoires issues de contrats en cours (solutions logicielles transversales profitant à tous les services ou solutions logicielles visant des besoins métier plus ciblés, contrats liés à la sécurité informatique et aux outils de monitoring particulièrement importants au vu de l'augmentation des faits de cybercriminalité...);
- À des dépenses indispensables au maintien à jour du parc informatique matériel et logiciel, incontournables, et qui contribuent également à la sécurité de l'environnement informatique.

Le projet proposé pour 2024 est un budget de continuité sur tous les projets initiés durant la législature. Il permettra de faire face à l'indexation de nombreux contrats, à la poursuite du déploiement de nouveaux outils (notamment des outils déployés pour le B3 mais qui permettront de répondre à des besoins similaires au sein d'autres services provinciaux, comme un outil de gestion des ressources et de planification, ou un outil de ticketing et de vente en ligne), aux derniers volets relatifs à la dématérialisation (évolution de plusieurs processus, dont le processus décisionnel du Collège provincial ou la gestion des factures, vers le 'zéro papier'), et enfin, au renforcement des dispositions en matière de sécurité et de résilience informatique.

INFRASTRUCTURES

Entre rationalisation et rénovation : pour une gestion efficiente du patrimoine provincial

Au travers de ses Départements Infrastructures et Développement durable –ainsi qu'Agriculture, Ruralité et Laboratoire-, la Province de Liège mène une **politique de préservation** que ce soit de son patrimoine ou de son environnement.

Face aux **enjeux actuels des consommations énergétiques** et dans un souci de proposer l'espace le plus adapté aux besoins de ses agents et de ses visiteurs, elle poursuit ainsi un profond travail d'**optimisation** de ses infrastructures.

En misant d'abord sur une **rationalisation**: en procédant à la **vente des bâtiments** qui ne répondent plus aux finalités provinciales et en investissant dans la **rénovation de sites** permettant le **regroupement de ses missions**, elle s'assure de proposer un cadre en adéquation avec la réalité d'aujourd'hui. Par-là, elle s'offre une possibilité de se réinventer en choisissant de déployer « le bon service au bon endroit » grâce à des adaptations infrastructurelles efficientes.

Ce souci de « mieux faire » transparait ainsi dans tout projet mené par le secteur des Infrastructures. Cette intention dirige notamment l'attention toute particulière portée sur le recours à des matériaux durables, à une isolation conséquente ou encore aux nouvelles solutions de chauffage pour les sites en rénovation, comme l'espace culturel Kurth, ou en construction, tels que les infrastructures scolaires de Huy et des Hauts Marêts. Un système de télégestion est d'ailleurs mis en place pour permettre un **monitoring attentif des dépenses énergétiques** du parc immobilier provincial grâce à des capteurs permettant de dégager une vue d'ensemble des systèmes de chauffe et d'ajuster les paramètres pour trouver l'équilibre entre **confort des utilisateurs et atténuation de son empreinte carbone!**

Cette démarche d'amélioration se traduit aussi dans les chantiers de **préservation de sites patri-moniaux** tels que l'ancienne caserne Saint-Laurent où les travaux se poursuivent pour permettre les déménagements successifs des services de la Santé et du Social dans un lieu désormais adapté tandis que la restauration du Château de Jehay entame une nouvelle phase avec des interventions intérieures cette fois.

AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Entre action et sensibilisation : pour une préservation de la biodiversité

Pour l'Institution provinciale, **l'approche environnementale se doit d'être transversale**. Elle est le fil rouge qui sous-tend l'essentiel de son travail.

Ainsi, en ce qui concerne les cours d'eau de 2e catégorie dont elle a la charge, si la Province entend s'assurer de leur bon écoulement et en surveiller les ouvrages et abords, elle prévoit surtout de poursuivre ses efforts d'amélioration des bassins hydrographiques. Par le biais d'**études hydrau-liques**, elle dégage les interventions nécessaires pour **atténuer les risques d'inondation**, elle évite la prolifération d'espèce invasives en entretenant les berges, elle mène des initiatives de **renatura-tion** et de **restauration** des milieux ripariens encore stigmatisés par les crues de l'été 2021, elle en améliore d'ailleurs la résilience à l'aide du Plan de Relance wallon et de la Fiche 319 de la Wallonie pour lesquels elle **centralise les projets**, elle collabore avec les Contrats de Rivière locaux pour toute action bénéfique à leur égard, ... bref, elle veille à la bonne préservation de patrimoine naturel.

Dans la même optique, soucieuse de la terre qui la fait vivre, elle entend participer au déploiement d'une **agriculture raisonnée, intégrée et différenciée** en favorisant le « produire » et le « consommer local ».

Pour les producteurs locaux, la Province va accroître l'encadrement des pratiques maraichères et d'élevage qu'elle propose et qui est toujours plus sollicité, en l'adaptant au mieux aux enjeux de demain et en favorisant l'attention portée à la biodiversité, quitte à éteindre certaines missions obsolètes telles que l'insémination porcine pour dégager des espaces et des moyens en faveur du secteur. Elle poursuit d'ailleurs la réorientation des services de son Laboratoire vers l'agroalimentaire afin de répondre plus que jamais aux besoins exprimés. Elle va aussi s'investir davantage dans l'accompagnement des nouvelles cultures telles que la viti/viniculture qui s'épanouit désormais sur son territoire et pour laquelle le CPFAR développe son offre de formations, sous l'égide du projet EMR-Wine, notamment au sein du vignoble pédagogique de Flémalle.

Pour le consommateur local, elle va continuer son travail de **sensibilisation** en mettant en avant les produits de qualité que notre terroir leur offre, en particulier la bière et le beurre pour lesquels des **concours annuels** dédiés laissent entrapercevoir le savoir-faire brassicole et laitier « de chez nous ». La participation à la **Foire agricole de Battice** sera une nouvelle fois l'occasion de donner un coup de projecteur à toute une série d'artisans des produits de bouche régionaux, ceux que l'ASBL Promogest rend accessibles en grandes surfaces et dans les cuisines de collectivité, tandis que le **Prix de la Transition écologique et alimentaire** aura le mérite de démontrer que notre territoire ne manque pas d'initiatives favorables – et reproductibles! – en matière d'agriculture écoresponsable... ou de réduction de notre empreinte environnementale.

Car l'engagement provincial en faveur de la nature dépasse la gestion des cours d'eau et le monde agricole pour recouvrir tout champ d'action jugé pertinent pour **limiter l'impact de son territoire sur l'environnement.** Ainsi, l'Institution reconduira son marché de gobelets réutilisables mis à disposition des organisateurs d'évènements et des pouvoirs publics pour répondre à la nouvelle

législation régionale destinée à réduire le recours aux plastiques à usage unique. Stands de vulgarisation lors de manifestations, déploiement de conférences à thème et d'ateliers dédiées à la protection de l'écosystème ou encore capsules télévisées « Rat des Villes, Rats des Champs » seront autant de moyens mis en œuvre pour **promouvoir un mode de vie plus durable et respectueux** de ce qui nous entoure. A l'image de la dynamique insufflée auprès des Villes et Communes accompagnées par la Province de Liège, coordinatrice de la Convention des Maires, dans le cadre de la campagne « Politique Locale Énergie-Climat » (ou POLLEC) afin de concrétiser leur « Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat », chacun est invité à entamer cette transition écologique et alimentaire.

TOURISME

Après une première année complète – 2023 - consacrée à l'opérationnalisation de ses nouvelles missions d'accompagnement et de professionnalisation des prestataires touristiques, quels qu'ils soient, publics et privés, ainsi que des organismes touristiques (supra-)locaux et des collectivités, 2024 sera pour la **Fédération du Tourisme de la Province de Liège** un exercice fortement dédié à la mise en œuvre concrète de projets structurants pour le territoire provincial.

Au-delà de l'extension du réseau vélotouristique en points-nœuds et l'entretien de ce dernier, il sera notamment question de la mise en œuvre d'un Trail Center VTT en partie sur les communes de Seraing, Liège, Neupré et Esneux. Trente-neuf pistes totalisant une longueur de 25.5 km et présentant des niveaux de difficulté variés seront créées au cœur de ces espaces boisés. Ce projet se finalisera en 2025 au bénéfice des vététistes, novices ou expérimentés.

De plus, la Fédération accompagnera les villes et communes de l'arrondissement de Verviers dans le cadre d'une étude visant à la création d'un réseau de points-nœuds pédestres ; chantier ambitieux mais pertinent tant l'expérience sur le territoire de la Communauté germanophone est positive pour les amateurs de randonnées ou de simples balades.

Dans le même ordre d'idée et dans la continuité d'une action réalisée en 2022 et 2023, elle participera avec la Région wallonne, le Commissariat général au Tourisme (CGT) et le Département Nature et Forêts (DNF) à la rénovation des caillebotis dans les fagnes, lesquels représentent pour rappel un symbole fort pour la « destination » mais aussi un moyen efficace de préserver le biotope.

Par ailleurs, la FTPL participera, en collaboration avec d'autres départements dont celui de la Culture, à la mise en œuvre d'activités variées au sein du Palais provincial, haut lieu patrimonial, notamment par l'**organisation de visites guidées** tous les premiers dimanches du mois.

Du côté du **Château de Jehay**, en sus bien évidemment de la poursuite des travaux au niveau du bâti et de la programmation événementielle habituelle, La Province de Liège souhaite poser la première pierre d'un nouveau projet d'envergure : un Festival international de Jardins intitulé Les Jardinales de Jehay, en format biennale et dont la première édition se tiendrait en 2025 en fonction de l'obtention d'un subside régional lié au plan de relance wallon. La volonté est de placer Jehay sur la liste des grands festivals du genre, à l'instar de Chaumont-sur-Loire (FR), Corner Stone (USA) ou encore Metis (CA) et de donner un grand coup de projecteur sur ce domaine exceptionnel. 2024 sera dès lors consacrée à l'aménagement de la parcelle qui accueillera l'«espace concours», à la mise en place du festival pour ce qui est du règlement, de l'appel aux candidats, des collaborations avec le milieu académique au premier rang duquel notre enseignement provincial.

Le Collège provincial soutiendra également le développement de son offre de tourisme social en poursuivant les investissements au **Domaine provincial de Wégimont** afin de garantir à chacun un accès à des activités de délassement de qualité.

Enfin, en ce qui concerne les sites touristiques para-provinciaux, pointons le 40e anniversaire de la Maison (provinciale) du Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel à Botrange qui sera l'occasion d'un grand rassemblement mêlant festivités et sensibilisation à la protection de la biodiversité.

TRAITEMENT DU LINGE

Le budget 2024 permettra de **finaliser le projet de redéploiement du Centre de traitement du linge**, grâce au dernier marché nécessaire à l'équipement des locaux dont la modernisation est à présent bien avancée (démarrage des travaux d'infrastructure, raccordement au gaz effectué, nouveau matériel commandé - machines à lessiver professionnelles, poste de triage et de transport, cabines de séchage, ustensiles de blanchisserie – bacs, chariots, tables -, informatisation du processus en cours et mise en place d'une procédure hygiène très stricte). Le tout s'effectuant toujours dans le respect de la norme RABC - Risk Analysis Biocontamination Control -, norme européenne qui repose sur de bonnes pratiques professionnelles pour des secteurs dans lesquels la maîtrise de la biocontamination est nécessaire.

Pour rappel, appliquer cette méthode RABC **pour l'entretien des tenues feu** est essentiel, tant pour les bénéficiaires de nos services, que pour notre personnel. C'est ce qui est mis en œuvre au travers de cet important projet qui nous permettra de faire face aux nouveaux défis et obligations qui se présentent. L'entretien des tenues feu des pompiers en formation sur le site d'exercice pratiques d'Amay ira en augmentant. À terme, cet entretien pourra s'étendre également à l'ensemble des zones de secours. Les premiers contacts en ce sens sont déjà en cours.

Budget ordinaire

2024

Budget ordinaire 2024

Dans la présentation qui va suivre, il a été procédé à des regroupements fonctionnels destinés à comparer les ventilations de chaque budget ou de chaque fonction.

Ces regroupements ont été effectués en tenant compte de la liste de base des fonctions de la «Nouvelle Comptabilité provinciale» telle que publiée dans l'arrêté ministériel du 15 février 2001 portant exécution de l'article 41 de l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la Comptabilité provinciale.

Les regroupements opérés restent les suivants :

Non imputables aux fonctions

- Recettes et dépenses générales
- Dette générale
- Fonds
- Impôts
- Assurances

Administration générale

- Autorités provinciales
- · Administration provinciale
- Patrimoine privé
- Services généraux
- · Calamités et étranger

• Ordre public et sécurité

• Communications, Voies navigables

- Communications routières
- Voies navigables hydraulique

Economie

- · Economie, Commerce et artisanat
- Industrie et énergie
- Tourisme

Agriculture

- Enseignement
 - Enseignement Affaires générales
 - Centres Psycho-médico-sociaux
 - Enseignement secondaire
 - Enseignement supérieur
 - Enseignement pour handicapés
- Culture, Loisirs, Cultes et laïcité
 - Complexes de délassement
 - Formation de la jeunesse
 - Culture, loisirs, fêtes et cérémonies
 - Sports, délassements de plein air, parcs
 - Arts
 - Cultes et laïcité
- Action sociale et Santé publique
 - Interventions sociales et famille
 - Soins de santé
 - Hygiène et salubrité publique
- Logement et aménagement du territoire

ASPECT GENERAL DU BUDGET ORDINAIRE

Le projet de budget ordinaire, pour l'exercice propre, de la Province de Liège inclut des subventions-traitements, qui s'équilibrent en recettes de transferts et dépenses de personnel, pour un montant total de 148.981.840,00€.

Attendu que ces montants ne transitent pas par la trésorerie provinciale, mais font l'objet de mandats en écriture, et sont donc sans impact sur le résultat budgétaire, nous n'examinerons le budget provincial que hors subventions-traitements.

Dans cette mesure, l'aspect général du budget 2024 ordinaire se présente comme suit :

1. Recettes du budget ordinaire :

Recettes de prestations : 16.655.910,00 €
Recettes de transferts : 346.890.322,00 €
Recettes de dette : 6.714.984,00 €

Soit un total de 370.261.216,00 €

Comparativement au budget initial 2023 (351.615.744,00 €), les recettes ordinaires augmentent de **5,30 %**.

2. Dépenses du budget ordinaire :

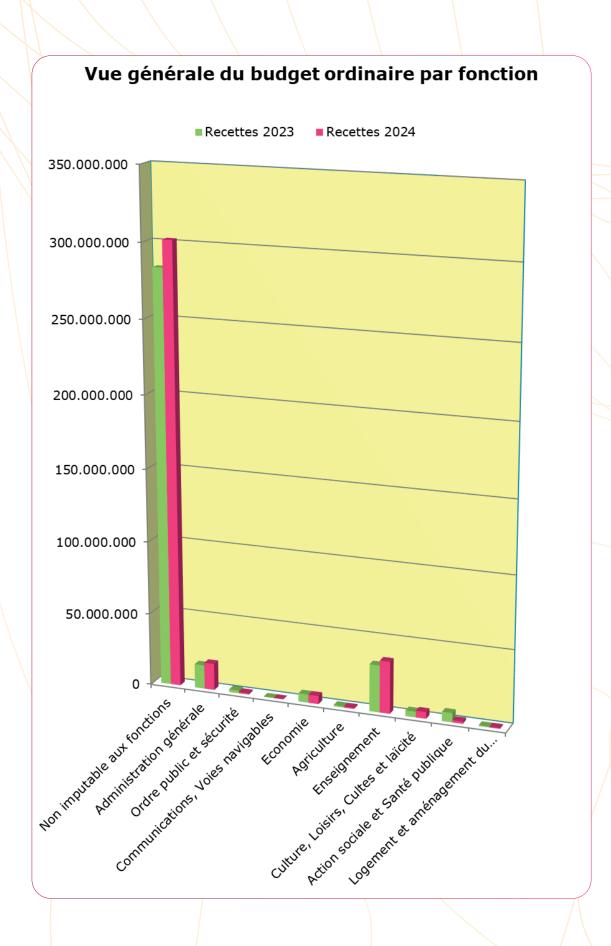
Dépenses de personnel : 236.463.025,00 €
Dépenses de fonctionnement : 54.252.516,00 €
Dépenses de transferts : 60.253.203,00 €
Dépenses de dette : 21.152.100,00 €

Soit un total de **372.120.844,00 €**

Comparativement au budget initial de 2023 (364.073.487,00 €), les dépenses augmentent globalement de **2,21 %**.

Le résultat de l'exercice propre, soit la différence entre les recettes et les dépenses de l'exercice, est en boni de **40.372,00 €** grâce à un prélèvement sur les réserves à l'exercice propre pour les zones de secours de 1.900.000 €.

Le résultat global de l'exercice 2024, intégrant le résultat budgétaire présumé au 31 décembre 2023 et les dépenses des exercices antérieurs, ainsi que les prélèvements sur les réserves, présente un boni de **62.018,86 €**.

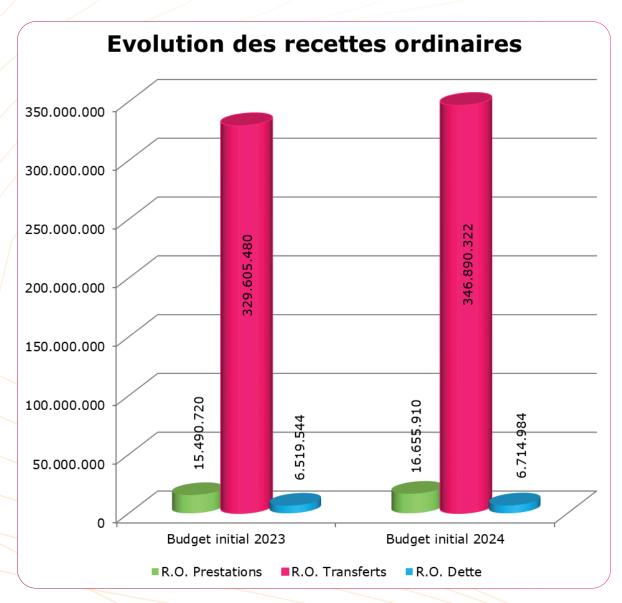


RECETTES ORDINAIRES

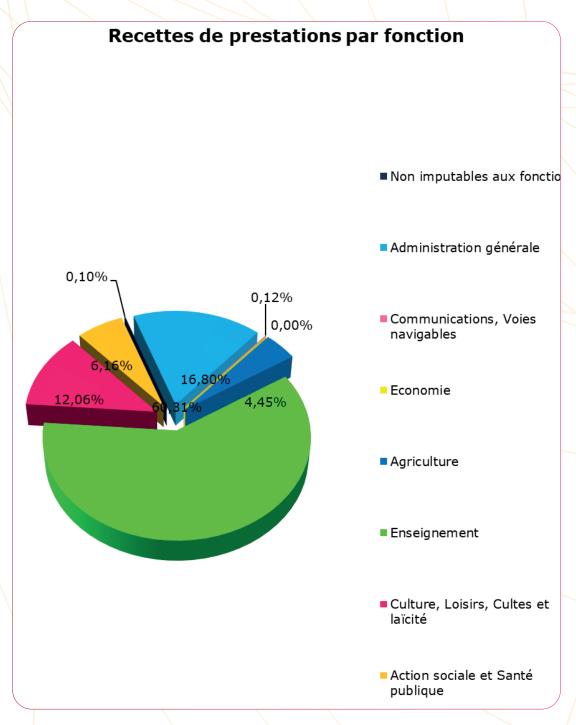
Les recettes ordinaires sont celles qui sont perçues au moins une fois lors d'un exercice budgétaire et qui assurent à la province des revenus réguliers.

Dans le budget, les recettes sont classées, par nature, en :

- Recettes de prestations : il s'agit des recettes courantes provenant de services rendus par la province ou de la fourniture de biens soit aux entreprises et ménages, soit aux autres pouvoirs publics.
- 2. Recettes de transferts : il s'agit de revenus ou de certains capitaux provenant des autres pouvoirs publics, des ménages ou des entreprises comme par exemple les taxes, impôts, les subventions traitements et de fonctionnement ou encore le Fonds des provinces.
- 3. Recettes de dette : celles provenant des créances ou du patrimoine provincial. Exemples : les dividendes provenant des participations provinciales, intérêts créditeurs sur les comptes bancaires, ...

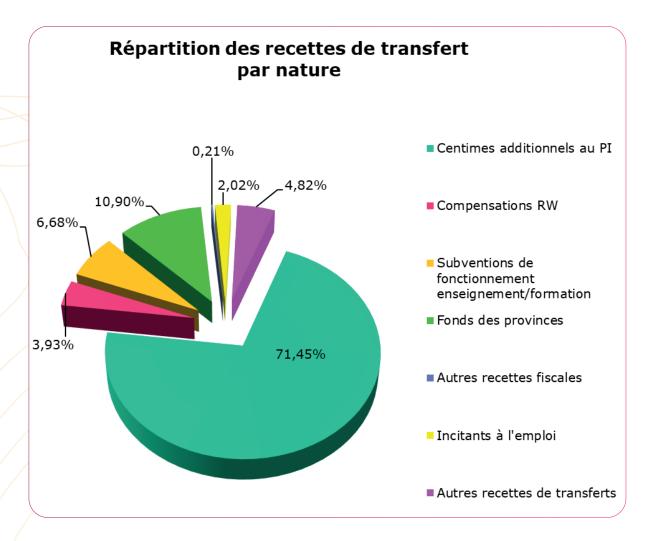


RECETTES DE PRESTATIONS



Les recettes de prestations représentent 4,50 % des recettes ordinaires au budget 2024, contre 4,41 % au budget 2023.

RECETTES DE TRANSFERTS

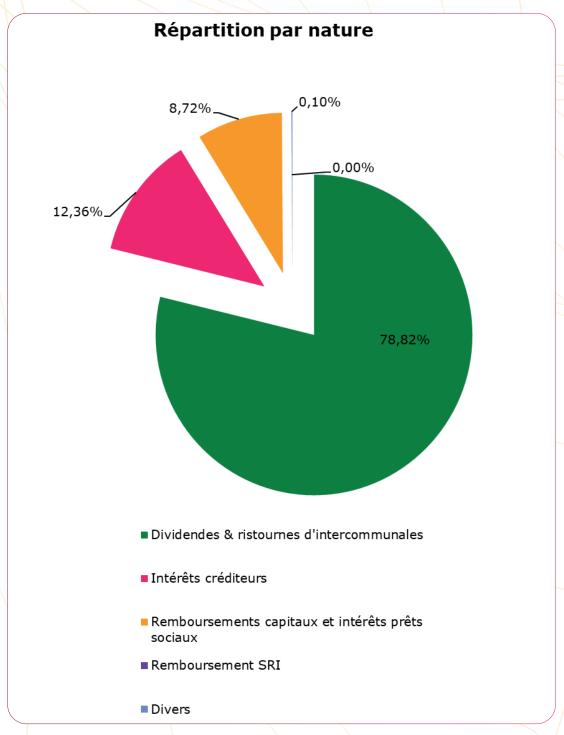


Les recettes de transferts représentent 89,02 % des recettes ordinaires au budget 2024 et sont en augmentation de 5,24 % par rapport au budget 2023.

Le graphique ci-avant permet d'apprécier l'importance relative des diverses recettes de transferts.

Le taux des centimes additionnels au précompte immobilier reste fixé à 1750.

RECETTES DE DETTE

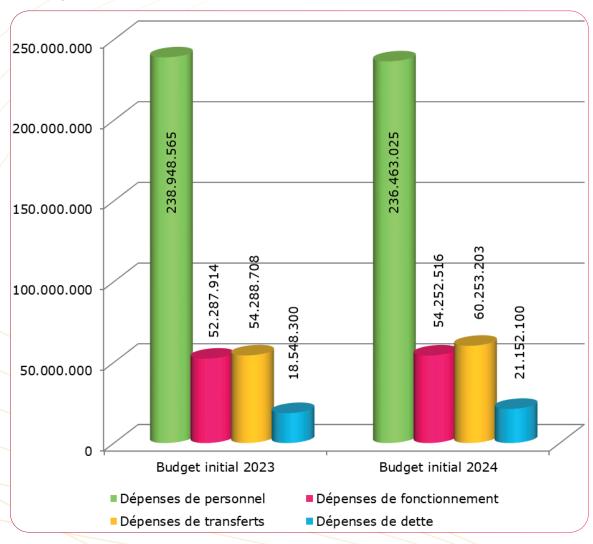


Les recettes de dette représentent 1,76 % des recettes ordinaires au budget 2024 contre 1,85 % en 2023.

DEPENSES ORDINAIRES

Les dépenses ordinaires sont classées dans quatre rubriques :

- 1. Dépenses de personnel : les dépenses portées sous cette rubrique couvrent la rémunération du personnel au sens large et englobent également les charges patronales. A titre d'exemple : traitements et salaires, pécules de vacances, cotisations patronales à l'ONSS, les pensions à charge de la province, les frais de déplacements du personnel, du domicile vers le lieu de travail, mais aussi les rémunérations des mandataires et les jetons de présence, la cotisation de responsabilisation, les cotisations pour le second pilier de pension, ...
- 2. Dépenses de fonctionnement : il s'agit des dépenses couvrant l'activité courante des services et établissements provinciaux. Exemples : frais de téléphone, informatique, frais de fonctionnement des bâtiments, ...
- 3. Dépenses de transferts : sont classés sous cette rubrique les moyens financiers affectés par la province au profit d'autres organismes du secteur public ou privé ou aux particuliers ainsi que le financement des zones de secours.
- 4. Dépenses de dette : cette rubrique comprend les dépenses effectuées pour le remboursement des emprunts contractés par la province, notamment les intérêts et les amortissements des emprunts.



DEPENSES DE PERSONNEL

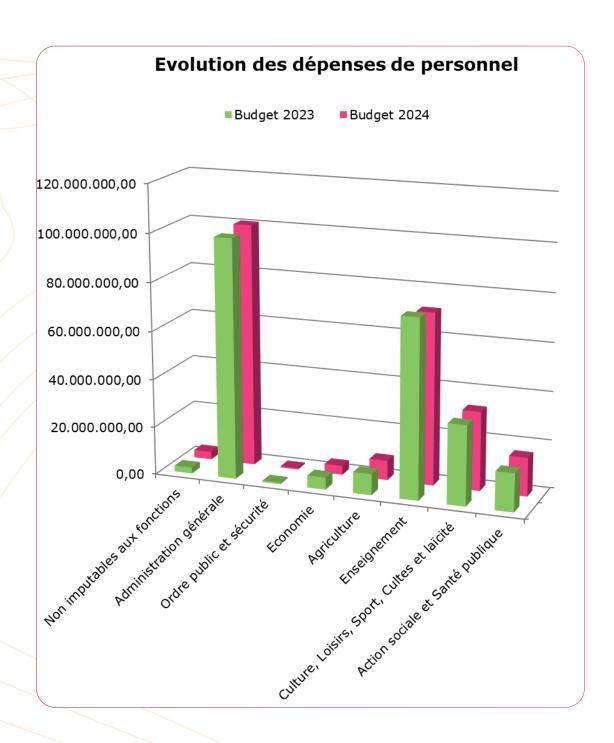
Les dépenses de personnel représentent 63,54 % des dépenses ordinaires au budget 2024 (65,63 % à l'initial 2023)

En valeur nette et sans tenir compte du personnel enseignant subventionné, les dépenses de personnel diminuent de 1,72 % par rapport au budget initial 2023.

Les indexations prévues par le bureau fédéral du plan en septembre 2023 ont été prévues.

Dépenses de personnel	Budget initial 2023	Budget initial 2024
Rémunérations	133.608.315	132.087.980
Evolution N/N-1	8,47%	-1,14%
Allocations sociales	9.057.605	8.962.76
Evolution N/N-1	5,23%	-1,05%
Evolution Ny IV	3,23 70	1,037
Cotisations patronales à la sécurité sociale	26.132.190	25.304.97
Evolution N/N-1	6,50%	-3,17%
Cotisations patronales à la caisse de pensions	28.001.020	28.837.81
Evolution N/N-1	-45,93%	2,99%
EVOIGEOUT BY IV	43,73 70	2,777
Abonnements sociaux	425.490	488.05
Evolution N/N-1	-1,12%	14,70%
Assurances, SPMT, Primes syndicales	1.797.610	1.767.61
Evolution N/N-1	0,22%	-1,67%
,		, ,
Remboursements de traitements	2.615.765	2.230.50
Evolution N/N-1	14,30%	-14,73%
Cotisation de responsabilisation	31.232.830	28.783.03
Evolution N/N-1	3 112521030	-7,84%
Cotisation second pilier de pension	1.662.294	1.374.29
Evolution N/N-1		-17,33%
Pensions (recettes/dépenses)	6.077.740	6.626.00
Evolution N/N-1		9,02%
Dépenses de personnel	240.610.859,00	236.463.025,0
Evolution N/N-1	13,17%	-1,72% /

Les cotisations patronales à la caisse de pension passent de 36,5% à 37,5%.



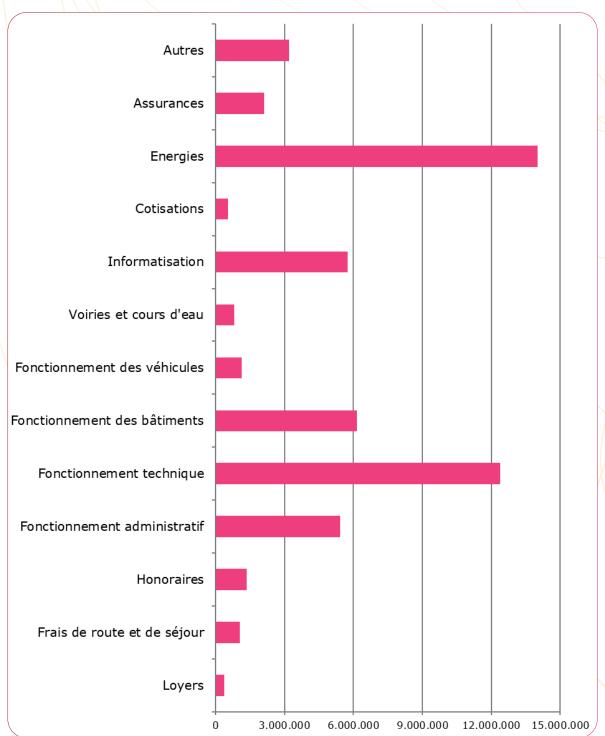
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **54.252.516,00 €** et représentent **14,58 %** des dépenses ordinaires du budget 2024.

Ce type de dépenses fait l'objet d'un examen attentif en vue :

- de pouvoir les maîtriser au mieux ;
- de rencontrer les besoins spécifiques des services et établissements provinciaux.

L'importance relative par nature des dépenses provinciales se présente comme suit :

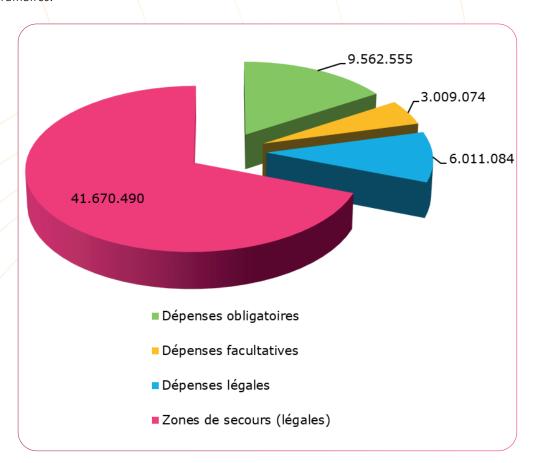


DEPENSES DE TRANSFERTS

Les dépenses de transferts sont de 3 types :

- obligatoires, soit celles imposées par des bases contractuelles (contrat de gestion, convention de collaboration ou de partenariat),
- · légales car imposées par des voies légales ou décrétales,
- facultatives.

Les dépenses de transferts s'élèvent à **60.253.203,00 EUR** et représentent **16,19 %** des dépenses ordinaires.



La reprise du financement des 6 zones de secours imposée par la Région wallonne augmente fortement nos dépenses légales.

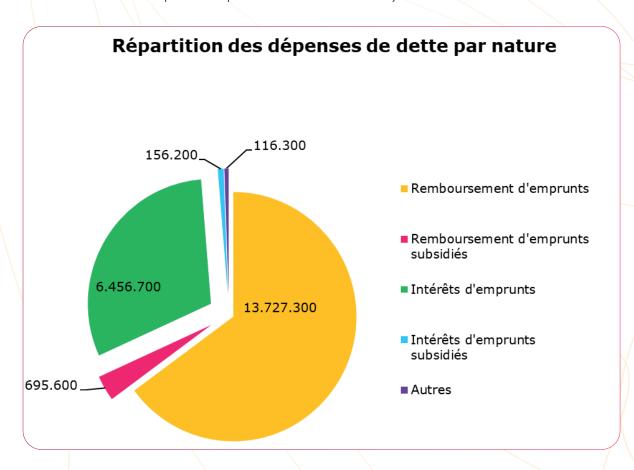
L'intervention 2021 s'élevait à 19.793.949 €. L'intervention 2022 s'élevait à 27.018.040 €. L'intervention 2023 s'élève à 34.470.948 €. L'intervention 2024 s'élève à 41.670.490. €

DEPENSES DE DETTE

Les dépenses de dette représentent 5,68 % des dépenses ordinaires au budget 2024, contre 5,09 % au budget 2023.

Pour mémoire, les prévisions en matière de charges de dette comportent :

- 6 mois d'intérêts pour tous les emprunts à contracter faisant l'objet d'une résolution d'emprunts 2024, dont le montant est au budget initial de 21.021.360,00 EUR,
- 12 mois d'amortissement et intérêts des emprunts et billets de trésorerie contractés par la Province,
- 12 mois d'amortissement et intérêts ou prévision de dépenses relatives à d'autres dettes à charge de la Province (prêt partenariat public/privé dans le cadre du redéploiement immobilier de Verviers, annuités souscrites, ...),
- 12 mois d'intérêts pour les emprunts à contracter faisant l'objet de résolutions 2023 et antérieures.



Le solde à rembourser de la dette provinciale, qui s'élevait à 190.693.959 EUR au 1er janvier 2007 et à 153.130.647 EUR au 1er janvier 2023 est porté au 1er janvier 2024 à 158.258.733 EUR.

Budget extraordinaire

2024

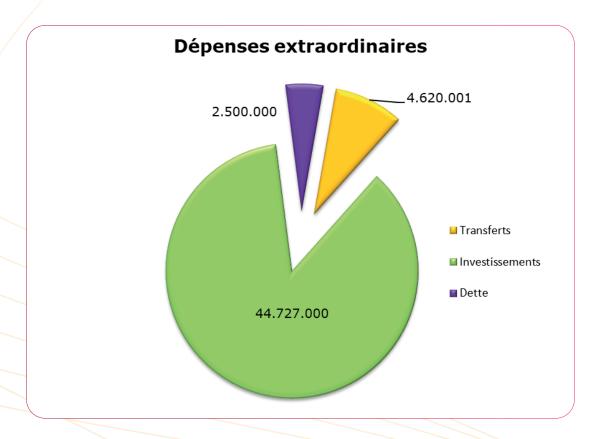
Budget extraordinaire 2024

PROGRAMME DES TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS 2024

Les dépenses extraordinaires sont réparties en trois catégories :

- 1. Transferts : ces dépenses couvrent les moyens financiers, les capitaux affectés par la province à titre de participation dans des investissements réalisés par des tiers. Exemples: intervention dans des projets supra communaux, parking d'éco voiturage, participation obligatoire pour les édifices classés, ...
- 2. Investissements : il s'agit de dépenses afférentes aux investissements mobiliers et immobiliers. Exemples : achat de terrains et bâtiments, aménagement d'immobilisés, ...
- 3. Dette : sont repris sous cette rubrique les crédits octroyés et les prises de participations. En 2024, il y a une prise de participation dans le CHRAM à hauteur de 2.500.000 €.

Le montant total de ces dépenses s'élève à 51.847.001,00 EUR, se répartissant de la manière suivante :



Le plan d'investissements 2024 est financé comme suit :

Recettes d'investissements 39.050,00 €
Subsides 9.518.300,00 €
Recettes de dette 1.000.000,00 €
Emprunts 21.021.360,00 €
Prélèvements sur le BO 20.280.000,00 €
Boni présumé des exercices antérieurs 16.696.67 €

Globalement, le budget extraordinaire 2024 est présenté en boni de 3.678,67 €.

Le montant financé par emprunt respecte la balise imposée par la Région wallonne de 65,00 EUR maximum par habitant. Ce qui donne, pour la Province de Liège un montant maximum à emprunter de 72.508.670,00 EUR.

